

DEPARTEMENT AVEYRON ARRONDISSEMENT MILLAU CANTON SALLES CURAN	Conseil Municipal de la Commune de VILLEFRANCHE DE PANAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 avril 2012
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Membres présents</u> : 14 <u>Procurations</u> : 1 <u>Membres ayant approuvé la délibération</u> : 15 <u>Date de convocation</u> : 4 avril 2012 <u>Date d'affichage</u> : 04/04/12 <u>Date d'envoi à la préfecture</u> :	L'an deux mille douze, et le onze avril à 10h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RAYNAL, Maire. Présents : M. BOUDES Marcel - Mme VAYSETTES Nicole – M. FONTANILLE Sébastien – Mme GAUBERT Valérie – M. ALRIQUET Daniel - M. BENEDET Didier - Mme BONNEFOUS Isabelle - Mme GIMENEZ Geneviève –Mme GUITARD Geneviève – Mme JACQUART Valérie – Mme LAUR Maryse M. MALIE Christian – M. SAYSSET André – M. SOLIGNAC Jean-Marc et M. RAYNAL Pierre, Maire <u>Absents</u> : Maryse LAUR a donné procuration à Marcel BOUDES A été nommé secrétaire : Mme GAUBERT Valérie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte, de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'adhésion de la ville de Rodez au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur S.M.B.V.V.

2012-011.

1 OBJET : Tarif columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'espace cinéraire au cimetière de la Besse est désormais achevé. Ce dernier est constitué d'un columbarium de 9 cases pouvant contenir chacune 4 urnes ainsi que d'un jardin du souvenir. Il est nécessaire de déterminer les différents tarifs relatifs à ce service.

Suite à la réunion de la Commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

Nbre d'année concession	5	10	15	20	25	40	50
Prix €/ an concession	15,00	14,00	16,00	12,00	11,00	10,00	9,00
Prix Total € concession	75,00	140,00	240,00	240,00	275,00	400,00	450,00
Ces prix s'entendent portes non comprises							
Dispersion cendres en €	30,00						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter les tarifs proposés a compter du 11 avril 2012.

-15 pour-

2012-012.

2 OBJET : Centre de soins – Mise à disposition des locaux, montants des loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du centre d'accueil pour personnel de santé de Notre Dame des Chênes sont terminés. Il est nécessaire de déterminer le montant des loyers.

Ce bâtiment d'une surface totale de 247,63 m2 se divise comme suit :

- Centre de soins infirmiers : 109.14 m2
- Kinésithérapeutes : 90.55 m2
- ADMR : 20.70 m2
- Commun : 27.14 m2

Suite à la réunion de la Commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'établir avec chaque occupant une convention et de fixer les montants de loyers suivants :

- Centre de soins infirmiers : 670,00 €, révisable tous les 3 ans, avec engagement de 12 à 20 ans.
- Kinésithérapeutes : 600,00 €, révisable tous les 3 ans, avec engagement de 12 à 20 ans.
- ADMR : 168,00 €, révisable tous les 3 ans, pris en charge par la commune ; cette prise en charge sera reconsidérée s'il y a évolution ou modification des statuts de l'ADMR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les propositions ci-dessus énoncées
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents occupants.

-15 pour-

2012-013.

3 OBJET : Taux d'imposition 2012

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits votés
Taxe d'habitation	980 600,00	4,94	48 442
Taxe Fonciere - bâti	1 347 000,00	11,62	156 521
Taxe Fonciere - non bâti	39 100,00	66,15	25 865
TOTAL			230 828

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2012, les taux de 2011 restant inchangés.

-15 pour-

2012-014.

4 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901 – ADMR

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 800,00 € au profit de cette association.

Mme GUITARD Geneviève, Co-présidente de l'ADMR, n'a pas pris part au vote.

-14 pour-

2012-015.

5 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901 – Courir en Lévézou

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 5.200,00 € au profit de cette association.

Mme LAUR Maryse, membre de l'association Courir en Lévézou, n'a pas pris part au vote.

-14 pour-

2012-016.

6 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901 – Club des Renaissants

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 1.500,00 € au profit de cette association.

M. SAYSSET André, Trésorier du Club des Renaissants, n'a pas pris part au vote.

-14 pour-

7 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901 – Société de chasse

Le Conseil Municipal, de décide de voter une subvention d'un montant de 450,00 € au profit de cette association.

M. BENEDET Didier, membre de la Société de Chasse, n'a pas pris part au vote.

-14 pour-

8 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901 – Ruralies

Le Conseil Municipal, de décide de voter une subvention d'un montant de 1.550,00 € au profit de cette association.

M. BENEDET Didier et M. MALIE Christian membre de l'association Ruralies, n'ont pas pris part au vote.

-13 pour-

9 OBJET : Budget 2012 : Subventions aux Associations Type Loi 1901

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes aux Associations type loi 1901 :

Associations		Montants	
AAPPMA du Lévezou			1 000,00
ADMR			800,00
AFR - Centre de Loisir sans			1 500,00
AFR Section Danse			700,00
Amicale Sapeurs Pompiers			2 400,00
ANACR			50,00
APEL Ecole Marie Immaculée			2 000,00
Auto Sport Durenque			750,00
Basket club			3 000,00
APE Ecole publique - Cantine scolaire			1 600,00
Club des Renaissants			1 500,00
Comité d'Animation	Animations	3 750,00	10 150,00
	Feu artifice	6 400,00	
Comité des fêtes de la Besse	Animations	250,00	3 838,00
	Chapiteau	3 588,00	
Courir en Lévezou	Courses et randonnées		5 200,00
	Salon APPN		
	Section athlétisme		
	Sentier botanique - Entretien		
Ecole publique Coopérative scolaire			2 700,00
Entente Rases Lévezou			500,00
FNACA			100,00
PACAP	Animations	10 000,00	26 000,00
	Fonctionnement	16 000,00	
Pétanque bessoise			300,00
Société de chasse			450,00
Ruralies			1 550,00
Sport Quille Panatois			700,00
Team « Val Pas Res »			700,00
Théâtre			600,00
Volley Club			500,00
TOTAL			68 588,00
Subvention non affectée			1 000,00
TOTAL			69 588,00

-15 pour-

10 OBJET : Budget 2012 : Subventions Association de Gestion des S.A.P.A.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion de l'association S.A.P.A. le 11 janvier 2012 à Villefranche de Panat, il avait été décidé de créer un fond de roulement de 12.000,00 € pour la S.A.P.A. réparti sur les quatre communes en fonction du nombre de logements créés et de la population municipales.

Pour Villefranche de Panat le montant est de 3.695,67 €

Le Conseil Municipal, de décide de voter une subvention d'un montant de 3.695,67 € au profit de l'association S.A.P.A.

-15 pour-

11 OBJET : Budget 2012 : Contrat d'Association : Ecole Privée Marie Immaculée Financement apporté pour l'année scolaire 2011-2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école privée Marie-Immaculée de La Besse bénéficie d'un contrat d'association que lui a accordé Madame la Préfète de l'Aveyron le 01.12.2000.

Il précise qu'au titre de ce contrat, la Commune est tenue, conformément à l'article 7 du décret N° 60-389 modifié d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement afférente aux enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la somme allouée à l'école privée sera calculée exclusivement sur le nombre d'enfants de la commune,
- De retenir pour l'année scolaire 2011-2012, un mode de calcul tendant à retenir les dépenses de l'école publique et à calculer la participation de l'école privée en fonction des dépenses du public
- Qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et l'Ecole privée qui fixera le mode d financement pour l'année scolaire en cours
- D'allouer pour l'année scolaire 2011-2012, la somme de 16.000,00 € à l'école privée, complétée par l'intervention d'un agent municipal à l'école privée 2 H 30 par jour scolaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

-15 pour-

12 OBJET: Budget annexe Assainissement - Redevance Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le résultat déficitaire de la section de fonctionnement du Budget Annexe de l'Assainissement.

Les recettes de fonctionnement étant constituées par :

- Redevance des industriels calculée en fonction des dépenses de fonctionnement à hauteur de la participation de chaque industriel
- Redevance d'assainissement collectée auprès des abonnés, composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction du nombre de mètres cube consommés

Suite à la réunion de la Commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taxes de redevance de l'assainissement auprès des abonnés comme suit :

	Taux actuel	Taux proposé
Part fixe	46,00	49,00
Part Variable	0,70	0,80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'augmenter les taxes de redevance de l'assainissement auprès des abonnés :

- Part fixe 49,00 €

- Part variable 0,80 € le mètre cube consommé
- 15 pour-**

2012-023.

13 OBJET: Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur S.M.B.V.V. – Adhésion de la ville de Rodez

Lors de sa séance ordinaire en date du 7 février 2012, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur s'est prononcé favorable à l'adhésion de la Ville de Rodez.

L'ensemble des membres du S.M.B.V.V. doivent donc à leur tour délibérer afin d'entériner cette nouvelle structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter l'adhésion de la Ville de Rodez au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur,
- de demander à Madame la Préfète de l'Aveyron de bien vouloir modifier la composition du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Les Membres du Conseil Municipal

Le Maire Pierre RAYNAL	BOUDES Marcel	VAYSETTES Nicole	FONTANILLE Sébastien	GAUBERT Valérie
ALRIQUET Daniel	BENEDET Didier	BONNEFOUS Isabelle	GIMENEZ Geneviève	GUITARD Geneviève
JACQUART Valérie	LAUR Maryse	MALIE Christian	SAYSSET André	SOLIGNAC Jean-Marc
	Excusée			

Conseil Municipaux des 29/03/12 et 11/04/12

Comptes administratifs 2011 et Budgets 2012

		Budgets - Prévisions 2011		Comptes Administratifs - Réalisations 2011			Budgets - Prévisions 2012	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes
Budget Principal	Section de fonctionnement	823 692,39	823 692,39	703 451,41	903 061,77	199 610,36	1 019 735,26	1 019 735,26
	Section d'investissement	754 513,43	754 513,43	485 403,36	537 660,17	52 256,81	479 988,29	479 988,29
	Reste à Réaliser			123 447,01	83 390,12	-40 056,89		
	TOTAUX	1 578 205,82	1 578 205,82	1 312 301,78	1 524 112,06	211 810,28	1 499 723,55	1 499 723,55
Budget Annexe Assainissement	Section de fonctionnement	126 754,46	126 754,46	126 291,29	95 951,03	-30 340,26	152 151,20	152 151,20
	Section d'investissement	1 022 361,26		775 288,54	920 797,41	145 508,87	366 373,25	366 373,25
	Reste à Réaliser			92 622,18	64 848,40	-27 773,78		
	TOTAUX	1 149 115,72	126 754,46	994 202,01	1 081 596,84	87 394,83	518 524,45	518 524,45
Budget Annexe Transport scolaire	Section de fonctionnement	10 397,00	10 397,00	10 330,13	10 397,00	66,87	6 553,35	6 553,35
	Section d'investissement	24 728,00	24 728,00	0,00	24 728,00	24 728,00	24 728,01	24 728,01
	TOTAUX	35 125,00	35 125,00	10 330,13	35 125,00	24 794,87	31 281,36	31 281,36
Budget Annexe Lotissement	Section de fonctionnement	105 136,28	105 136,28	52 566,51	52 566,51	0,00	52 566,51	52 566,51
	Section d'investissement	57 933,28	57 933,28	57 931,65	5 365,14	-52 566,51	52 566,51	52 566,51
	TOTAUX	163 069,56	163 069,56	110 498,16	57 931,65	-52 566,51	105 133,02	105 133,02
Budget Annexe PRL	Section de fonctionnement	26 200,00	26 200,00	10 637,03	26 200,00	15 562,97	41 298,07	41 298,07
	Section d'investissement	44 729,23	44 729,23	29 633,16	29 166,26	-466,90	37 466,90	37 466,90
	TOTAUX	70 929,23	70 929,23	40 270,19	55 366,26	15 096,07	78 764,97	78 764,97
Budget Annexe CCAS	Section de fonctionnement	3 000,00	3 000,00	1 997,17	3 000,00	1 002,83	3 000,00	3 000,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	3 000,00	3 000,00	1 997,17	3 000,00	1 002,83	3 000,00	3 000,00